



gâtinais emploi

Lettre d'information Octobre 2013

Forme de l'Aide Fiscale

L'aide fiscale prend la forme d'un crédit d'impôt pour :

- a) Le contribuable célibataire, veuf ou divorcé qui exerce une activité professionnelle ou est inscrit sur la liste des demandeurs d'emplois prévue à l'article L. 311-5 du code du travail durant trois mois au moins au cours de l'année du paiement des dépenses ;*
- b) Les personnes mariées ou ayant conclu un pacte civil de solidarité, soumises à une imposition commune, qui toutes deux satisfont à l'une ou l'autre conditions posées à l'alinéa précédent.*

Dans ces cas, si l'aide excède l'impôt dû, l'excédent est restitué au contribuable par le Trésor Public (article 199 sexedecies du code général des impôts).

L'aide prend la forme d'une réduction d'impôt dans les autres cas c'est-à-dire pour :

- a) Les personnes autres que celles mentionnées pour le crédit d'impôts ;*
- b) Les personnes visées pour le crédit d'impôts qui ont supporté ces dépenses à la résidence d'un ascendant (article 199 sexedecies du code général des impôts).*

Dans ces cas, si l'aide excède l'impôt dû, l'excédent n'est pas restitué au contribuable (article 199 sexedecies du code général des impôts).

Services à la personne

Pour les organismes agréés (comme Gâtinais Emploi), seules les sommes acquittées soit par virement, chèque ou CESU ouvrent droit à l'aide fiscale (article D. 7233-3 du code du travail). Les sommes acquittées en espèces n'ouvrent pas droit à l'aide fiscale.

Trois activités font l'objet de plafonds spécifiques par an et par foyer fiscal (article D. 7233-5 du code du travail) :

- **Les travaux de petit bricolage** dits « hommes toutes mains » : le montant des interventions ouvrant droit à l'aide fiscale est **plafonné à 500 €**. Par ailleurs, aucune intervention prise isolément ne doit dépasser deux heures
- **Les petits travaux de jardinage** : le montant des interventions de petits travaux de jardinage ouvrant droit à l'aide fiscale est **plafonné à 5 000 €**.
- **L'assistance informatique et Internet** : le montant des interventions ouvrant droit à l'aide fiscale est **plafonné à 3 000 €**.

Tickets CESU

La fin de l'année approche à grands pas. Pensez à utiliser vos derniers Tickets CESU avant le 31 janvier 2014.

Nous les acceptons pour tous les travaux de services à la personne :

- Ménage, repassage, lavage des vitres.
- Garde d'enfants de plus de 3 ans.
- Entretien de jardin (tonte, désherbage, taille de haies de moins de 3 mètres de haut, ramassage de feuilles, coupe et rangement de bois, bêchage, etc...).

Attention : Les Tickets CESU ne peuvent pas servir

Information Pratique :

Vous pouvez retrouver toutes nos lettres d'informations sur notre site internet : www.gatinais-emploi.fr dans la rubrique « Actualités »

**L'équipe de
GATINAIS EMPLOI**

Par ce petit bulletin, nous essayons de vous informer régulièrement de la vie de notre Association.